



Apprentissage et période après examen

Par **darktuning**, le **08/01/2008** à **13:25**

Bonjour,

Alors voila ma question est simple :

Je suis actuellement en alternance et je passe mon exam de BTS en mai et donc de juin a octobre 2008, je vais travailler à temps plein pour mon entreprise et je n'irai plus en cours, aurai-je le droit de demander un paiement complet de mon salaire et non plus un pourcentage de salaire pendant cette période ou pas?

Merci de votre réponse et si j'ai le droit, pourriez vous me donner le texte de loi qui se réfère à ce droit?

Merci beaucoup...